

N° 23061-2021/5-ACTS/DAEM

Date du : 28 juillet 2021

Rapport de présentation

OBJET : Projet de délibération approuvant la modification simplifiée du plan d'urbanisme directeur (PUD) de la ville de Nouméa.

PJ : un projet de délibération

Par délibération n° 2021/674 du 12 juillet 2021, le conseil municipal de la Ville de Nouméa a validé le projet de modification simplifiée de son plan d'urbanisme directeur (PUD). Ce projet est motivé par le besoin de faire évoluer les documents approuvés lors de la dernière révision du PUD finalisée en janvier 2020. En effet, les évolutions projetées portent sur :

- la création d'une règle particulière pour la zone UAE1 située à Normandie, permettant la création de commerces et de bureaux en lien avec les activités d'entrepôt ;
- l'introduction d'une possibilité de remplacer les espaces verts par la plantation d'arbre de haute tige en zone UAE2 ;
- les corrections et les mises à jours des différents documents du PUD, notamment pour rectifier les limites de zonage et prendre en compte les nouvelles études des zones inondables.

Dans le cadre de cette procédure, le projet de PUD a été, conformément au code de l'urbanisme de la Nouvelle-Calédonie (CUNC), porté à la connaissance du public du 26 avril au 31 mai 2021. Aucune remarque n'a été émise, ni à la mairie de Nouméa, ni à la direction de l'aménagement, de l'équipement et des moyens, ni sur les sites internet de la Ville de Nouméa et de la province Sud.

Par ailleurs, tous les avis reçus de la part des personnes publiques intéressées consultées dans le cadre de la procédure sont favorables ou sans remarque/observation. Ainsi, il est proposé d'approuver le projet de modification simplifiée du plan d'urbanisme directeur de la ville de Nouméa.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.